



LE PETIT MAGSTATTOIS

Em Elsass !



Infos Mairie

Téléphone
03 89 81 51 43

mairie@magstatt-le-bas.fr

Ouverture au public

Lundi de 17h à 20h
Mardi de 10h à 12h
Jeudi de 17h à 19h
(sauf jours fériés et avis contraires)

Permanences de M. le Maire

Sur rendez-vous uniquement
Lundi de 18h à 20h
Jeudi de 18h à 19h

Printemps 2021

Le mot du Maire	3
Le compte rendu des conseils.....	4
Les activités communales.....	18
Etat-civil	20
Les Grands Anniversaires en 2021	21
« Et si on se posait un instant ?... »	22
La Chorale Sainte Cécile continue de donner de la voix.....	26
Les petites Abeilles de l' Eglise.....	27
Le Conseil de Fabrique	28
Amicale pour le Don de Sang bénévole	29
Amicale des Sapeurs Pompiers	29
Les Ptits Loustics	30
Des nouvelles de l'école.....	32
Les entrepreneurs de notre village.....	38
« Soyons citoyens »	40
Jouons un peu.....	44
Transport à la demande	46
Informations pratiques	48

À noter

- **Don du sang** : prochaine collecte, lundi 17 mai, de 16h30 à 19h30, à la salle communale « La Menuiserie »
- **Les élections régionales et départementales** auront lieu les 20 et 27 Juin. Les bureaux de vote se tiendront dans la salle communale « La Menuiserie ».
- **La kermesse de l'école** est annulée en raison de la situation sanitaire actuelle.
- **La fête tricolore du « 14 juillet »** ne pourra pas se tenir cette année encore, pour la même raison ; l'Amicale des Sapeurs Pompiers vous informera de toute autre manifestation alternative éventuelle

Le mot du Maire

Un an déjà

Il y a un an que vous avez élu notre nouveau Conseil Municipal. Immédiatement après les élections, notre pays est entré dans une longue et inédite période de confinement.

Déjà un an que ce virus a bouleversé nos existences, nos habitudes, nos projets. Une année de sidération, de peur, de colère parfois face aux incertitudes et aux informations. C'est difficile pour tout le monde et plus terrible encore pour certains ; nous sommes tous concernés et tous touchés.

Le contexte sanitaire tendu, les mesures restrictives entravent la vie du village, la vie associative, culturelle...

Tant d'événements sont mis entre parenthèses : feu de Carnaval, repas caritatifs et festifs, mariages bousculés, journée citoyenne.



Et pourtant la vie, heureusement continue et plusieurs projets ont pu être réalisés :

- la croix des missions a été rénovée rue de la libération,
- mise aux normes de l'accessibilité à l'église,
- de nouvelles menuiseries extérieures installées à l'école primaire,
- la couverture du clocher de l'église a été réparée et révisée.

Et les projets pour cette année ne manquent pas, notamment :

- la réflexion concernant la sécurité sur nos grands axes, avec pour débiter, la réhabilitation d'un sentier communal pour assurer la sûreté des piétons ;
- mise aux normes environnementales avec l'achat d'une désherbeuse, projet Fredon ;
- en partenariat avec l'Association Foncière, réfection du chemin rural menant à notre déchetterie verte ;
- reprise des façades, des zingueries du bâtiment de l'école primaire ;
- création du site internet communal.

Le budget a été voté et notre volonté est de ne pas alourdir l'effort fiscal des habitants : le Conseil Municipal va maintenir les taux des taxes locales sans augmentation.

Le virus ne nous empêche pas de réfléchir au futur de notre village.

Restons optimistes, car dans un avenir proche nous pourrons nous retrouver enfin de façon plus conviviale. En attendant, continuez à prendre bien soin de vous et de vos proches.

Bonne lecture,

Ech wénsch Eich a interessants Lasa.

Le compte rendu des conseils

A noter

Tous les comptes rendus de Conseils Municipaux sont affichés dans leur intégrité sur le panneau d'affichage de la mairie pendant 1 mois. Au-delà de ce délai, ils restent consultables en Mairie.

Conseil du 7 décembre 2020 :

TRANSFERT DE COMPETENCES VERS SLA

Saint-Louis Agglomération exerce les compétences eau, assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines. Les résultats du budget annexe communal clôturé peuvent être transférés en tout ou partie au nouveau budget annexe communautaire.

Compte administratif 2019 du budget « eau et assainissement de la commune de Magstatt le Bas » :

- 151 043,97 € sur la section de fonctionnement ;
- 115 716,62 € sur la section d'investissement.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL, décide, de s'opposer au transfert des résultats du budget de la commune vers le budget de Saint-Louis Agglomération.

DESIGNATION DE MEMBRES DE LA CLECT

Le Conseil de Saint-Louis agglomération a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), chargée de procéder à l'évaluation du montant total des charges financières résultant des transferts de compétences entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres.

La CLECT est composée du Président, d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de chacune des 40 communes membres de Saint-Louis agglomération.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL, désigne :

- Mme SPITTLER Anne, en qualité de membre titulaire,
- M. FUCHS Serge, en qualité de membre suppléant

ADOPTION DES RAPPORT D'ACTIVITE 2019 (SAINT-LOUIS AGGLOMERATION)

Saint-Louis Agglomération soumet au Conseil Municipal les rapports d'activité 2019 :

- sur le prix de l'eau et la qualité du service public d'eau potable,
- sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif,
- sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

→ LE CONSEIL MUNICIPAL, décide de prendre acte du dépôt en mairie de ces rapports d'activité et de les tenir à disposition du Conseil Municipal et du public.

ADOPTION DU RAPPORT (CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES)

La Chambre Régionale des Comptes du Grand Est a transmis son rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de Saint-Louis Agglomération des exercices 2017 et suivants :

Ce contrôle a porté sur la qualité des comptes, la situation financière, les questions liées à la création de la nouvelle communauté d'agglomération et les actions qu'elle conduit en faveur de la mobilité transfrontalière. Le 9 octobre 2019, la chambre a examiné les réponses reçues, par rapport aux remarques émises le 9 mai 2019 et retenu les observations définitives. Le rapport émet diverses recommandations et rappels à la loi.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide de ne pas émettre d'objection au rapport.

REALISATION D'UN PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE PAR LE FREDON GRAND EST

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de la nécessité de la mise en place d'un plan de gestion différenciée avec le Fredon Grand Est, en vue de l'obtention d'une aide financière de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (projet d'acquisition de la désherbeuse automotrice - société Stohler).

Le Fredon propose la rédaction d'un plan de gestion différenciée qui porte sur

- une réunion de lancement de l'étude ;
- un audit des pratiques phytosanitaires et le rapport de l'audit ;
- la mesure et le classement des zones à entretenir ;
- la saisie et la cartographie des données ;
- les conseils de matériels alternatifs ;
- la rédaction du rapport et des fiches de synthèse ;
- la réunion de restitution.

Devis de 4 560 € HT, soit 5 472 € TTC, subvention de 80 % (Agence de l'eau/Région Gd Est).

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide la mise en place du plan de gestion.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA BRIGADE VERTE

Monsieur le Maire fait part au conseil Municipal, du courrier du Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux (la Commune adhère à la Brigade Verte) statuant de la modification de l'adresse du siège, par celle-ci

92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 68360 SOULTZ

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'approuver les modifications statutaires portant sur le siège du syndicat.

CREATION D'UNE INDEMNITE DE COMPENSATION DE PERTE DE REDEVANCE RODP

La Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) communal fixe le montant de l'indemnité due au titre de l'occupation régulière du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de communications électroniques. Le domaine public communal a été occupé durant les années 2016 à 2019 sans versement d'une indemnité compensatrice.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- d'instaurer le principe d'une indemnisation de la Commune pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019 ;

FIXATION DES MONTANTS DE RODP POUR L'ANNEE 2020 ET LES SUIVANTES

Il est proposé au conseil municipal de fixer au tarif plafond, prévu par les dispositions du Code des Postes et des Communications Electroniques, le tarif des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide

que pour la redevance annuelle d'occupation du domaine public routier est appliqué le tarif plafond, à savoir pour l'année 2020 :

	Tarifs		
	Aérien/km	Souterrain/km de fourreau	Emprise au sol/m ²
Actualisation 2020	55,54 €	41,66 €	27,77 €

que ces tarifs sont applicables aux installations nouvelles comme aux installations existantes,

que pour les occupations débutant en cours d'année, les redevances seront déterminées au prorata, que le paiement des redevances doit intervenir dès la première réquisition de l'administration, que pour les années suivantes, les redevances seront déterminées sur les mêmes bases précitées d'autoriser le Maire sur ces bases à mettre en recouvrement les créances.

ANNULATION D'UN MOIS DE LOYER DU LOCAL COMMERCIAL

Suite aux fermetures administratives dues à la crise sanitaire liée à la covid 19, Monsieur le Maire, propose d'annuler une mensualité de loyer d'un montant de 440 €, pour le local commercial mis à disposition à Madame Hagenbach Fanny, gérante du Ô Petit Salon, sis 10 rue d'Uffheim.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'annuler un mois de loyer sur la période 2020,

URBANISME, DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS PREALABLES

Permis de construire :

La famille Wary Denis, domiciliée 15 rue Chanoine Kessler, a déposé le 16 juillet 2020, une demande de permis de construire afin de transformer la maison du 2 rue de Koetzingue en deux logements et la démolition de différents bâtiments.

Le dossier a été accordé le 29 octobre 2020.

LES PROJETS A REALISER :

La distribution des boîtes cadeaux du Sud-Ouest, pour les séniors, est programmée dimanche le 13 décembre 2020, de 10h à 12h, par les membres du Conseil Municipal.

Monsieur Bissel Christophe, propose la mise en place d'un sentier autour du village en collaboration avec le Club Vosgien de Village-Neuf. Il prendra contact avec le club.

Monsieur Bissel Christophe, trouve que l'éclairage public Led s'allume trop tardivement le soir dans le village. Monsieur Wilhem Mathieu informe le conseil que le système en place est basé sur une horloge astronomique et que ce système ne tient pas compte de la luminosité.

Lors de l'installation en régie des décorations de Noël, Monsieur Wilhelm Mathieu a constaté que deux mats de la rue de l'église, n'étaient pas équipés du nouveau système Led.

Monsieur le Maire remercie encore Messieurs Wilhelm Mathieu, Bissel Jean-Luc et Keppi Samuel pour l'installation, avec le VL nacelle, des décorations de Noël et monsieur Graber Luc pour l'aménagement de la place, rue de l'église.



Monsieur le Maire remercie la commission de communication composée de Monsieur Anastacio Robert, de Madame Bissel Clarisse, et de Monsieur Bissel Christophe, pour le travail de rédaction, de mise en place de notre bulletin communal « Le Petit Magstattois Em Elsass ! ».

Monsieur le Maire, propose à la commission voirie d'organiser une première réunion début 2021 afin de travailler sur un projet de ralentissement de la vitesse sur les deux grands axes de la commune.

Monsieur Anastacio Robert, adjoint, informe le Conseil municipal que la commission communication a reçu en mairie la société Adéqu@tionWeb de Hirsingue afin de discuter de la mise en place d'un nouveau site internet pour la commune. La société très réactive, a adressé un devis détaillé en mairie.

Conseil du 1^{er} février 2021 :

ACCEPTATION D'UN CHEQUE DE L'ASSURANCE CIADE

Notre assurance la Ciade a adressé à la mairie un chèque d'un montant de 147 € correspondant à la ristourne de 5 % sur notre cotisation 2019.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'accepter le chèque d'un montant de 147 €.

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

L'entreprise Di Biase de Bartenheim ayant effectué, le 22 janvier, des travaux de zinguerie et couverture sur le clocher, prévus, initialement, l'année dernière mais décalés en raison de la crise sanitaire. Afin de s'acquitter de la facture d'un montant total de 4 770 € TTC, le conseil doit autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater cette dépense.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'accepter les propositions de Monsieur le maire

TRANSFERT DE LA COMPETENCE GAZ AU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

Le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin, auquel adhère la commune, s'est doté en 2000 d'une compétence dans le domaine du gaz. La commune Magstatt le Bas pourrait opportunément transférer au Syndicat les compétences précisées à l'article 3-2 des Statuts, à savoir :

En sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz, le Syndicat exerce notamment les activités suivantes :

1. Représentation des collectivités membres ,
2. Passation, avec les entreprises délégataires, de tous actes relatifs à la délégation du service public de distribution de gaz (fourniture de gaz et gestion du réseau) ou, le cas échéant, exploitation du service en régie.
3. Exercice du contrôle du bon accomplissement des missions de service public et contrôle des réseaux publics de distribution de gaz,
4. Encaissement et centralisation des subventions, participations et redevances dues,
5. Représentation et défense des intérêts des usagers dans leurs relations avec les exploitants.

Le Syndicat est propriétaire des ouvrages du réseau public de distribution de gaz situé sur son territoire.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide le transférer au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin la compétence optionnelle en matière de gaz

GESTION NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME ET CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Depuis 2017, Saint-Louis Agglomération met à disposition des communes membres, un service commun d'application du droit des sols qui instruit les autorisations d'urbanisme.

A partir de 2022, les textes prévoient que le télé-service peut être mutualisé au travers du service en charge de l'instruction des actes d'urbanisme. Saint-Louis Agglomération propose d'appliquer cette possibilité et de mettre en commun la solution permettant la création d'un guichet numérique des autorisations d'urbanisme dans la mesure où cela favoriserait la réalisation d'économie d'échelle, une harmonisation de l'outil et des pratiques pour assurer une meilleure lisibilité au profit des usagers du territoire. Cela permettrait également de faciliter la bonne gestion des demandes d'urbanisme.

Ces nouvelles obligations justifiant notamment de la mise en place d'une solution numérique, sous la forme d'un guichet unique des autorisations d'urbanisme (GNAU), Saint-Louis Agglomération propose la

mise en place d'un groupement de commandes entre l'Agglomération et les communes membres intéressées par l'acquisition, la mise en œuvre et la maintenance dudit guichet.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- d'approuver le principe d'un groupement de commandes (GNAU) ;
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes,
- désigner Saint-Louis Agglomération comme coordonnateur du groupement de commandes,
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer ladite convention,

DEVIS POUR LA CREATION D'UN SITE INTERNET POUR LA MAIRIE

Monsieur Anastacio Robert, informe le Conseil municipal que la commission communication a reçu, en mairie, la société Adéqu@tionWeb de Hirsingue dans le but de créer un site internet pour la commune.

Elle a adressé un devis détaillé :

- réalisation du site pour la somme de 1 800 € TTC,
- heures de formation à 96 € TTC l'heure, prévoir 3h,
- la société propose différents autres modules en options, à 350 € HT le module,
- l'hébergement et la maintenance du site, mensuel de 50,40 € HT/mois, 604,80 € TTC/an.

La commission communication va travailler sur la charte graphique du futur site internet. Le conseil municipal propose d'inscrire la dépense au budget primitif 2021, à hauteur de 2700 €.

URBANISME, DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS PREALABLES

Déclarations préalables :

La société Cap Soleil de Saint-Maurice (94) a déposé pour le compte de la famille Hager Frédéric, domiciliée 4 rue Charles Zumstein, une demande de déclaration préalable, pour la mise en place de 24,75 m² de panneaux photovoltaïques, section 1, parcelle 415, d'une contenance de 664 m².
Le dossier a été accordé le 21 janvier 2021.

LES PROJETS A REALISER :



Croix des missions, rue de la Libération :

Monsieur le Maire tient à remercier Messieurs Keppi Samuel, Lieby Ronan et Bissel Jean-Luc pour la remise en état et l'installation de la croix des missions, rue de la Libération.



Décorations de Noël :

Monsieur le Maire souhaite remercier tout particulièrement Messieurs Keppi Samuel, Wilhelm Mathieu et Bissel Jean-Luc pour la mise en place des décorations de Noël.

Proposition est faite pour l'acquisition de nouvelles décorations de Noël et de compléter les existantes.

Monsieur le Maire remercie également Madame Sutter Christine et Monsieur Graber Luc pour l'aménagement de la place de l'église.



Déneigement :

Monsieur le Maire remercie, Messieurs Keppi Samuel, Bissel Jean-Luc et Lieby Ronan pour le travail réalisé tout au long du week-end du 14 janvier 2021.

Mécanisme de l'horloge de l'église :

L'ancien mécanisme de l'horloge du clocher de l'église a été remplacé fin 2019 par un mécanisme électronique. Proposition est faite de l'exposer dans la salle d'attente de la mairie après un nettoyage en régie et la remise en état de l'armoire d'origine.

Equipement vidéo de la salle du Conseil :

Un grand merci à Monsieur Wilhelm Mathieu qui a eu l'opportunité de récupérer des écrans TV et qui a immédiatement pensé à la mairie. Le matériel va être testé dans les prochaines semaines puis installé dans la salle du Conseil.

Boîtes cadeaux :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la satisfaction des séniors du village, ravis de ce présent en cette période de crise sanitaire et remercie les membres du conseil municipal pour la distribution ainsi que Madame Sutter Christine pour la confection des emballages cadeaux.

Commission voirie :

Monsieur le Maire propose de reprendre le dossier de ralentissement de la vitesse des 2 axes de la Départementale. La commission voirie se réunira, jeudi 18 février à 20h en mairie.

Mobilier urbain :

Monsieur le Maire propose de procéder au remplacement d'une partie du mobilier urbain de la commune. Un devis a été demandé à l'entreprise Idéo Equipements pour la fourniture de 4 totems canins (poubelles et rouleaux de sachets), 7 poubelles et 2 bacs à fleurs. Le conseil municipal propose de prévoir la somme de 6 650 € TTC au budget primitif 2021.

Chemin ruraux :

Suite à la réunion du comité de l'Association Foncière en date du 28 janvier, Monsieur le Maire propose la prise en charge financière de la réfection de 400 m du chemin agricole qui mène au site des déchets verts de la commune. L'entreprise TA TP Brunner de Magstatt le Bas a établi un devis d'un montant de 7560 € HT pour la réfection.

Le conseil municipal propose de prévoir la somme de 9 100 € TTC au budget primitif 2021.

L'Association Foncière va faire une demande à Saint-Louis Agglomération pour une prise en charge financière de la réfection d'une partie du chemin qui mène au déversoir d'orage de la commune (les regards représentent un danger).

Ecole primaire :

Des devis ont été demandés pour un ravalement de façades de l'école primaire ainsi que pour la remise en état de la zinguerie.



Site des déchets verts :

En raison de la crise sanitaire, nos sapeurs-pompiers sont contraints d'annuler le feu de carnaval ; il est proposé par Monsieur Graber Luc d'ouvrir exceptionnellement le site des déchets verts de la commune, les deux derniers samedis de mois de février, de 10h à 17h, afin que la population puisse déposer les branchages au site des déchets verts.

Cette information va être ajoutée sur le flyer des sapeurs-pompiers informant la population de l'annulation du feu de carnaval.

Pacte de gouvernance :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la mise en place d'un pacte de gouvernance par Saint-Louis Agglomération. Les Maires des 40 communes ont été consultés dans le but, d'être associé au fonctionnement de l'EPCI, Etablissement public de Coopération Intercommunale.



Carburant pour la mairie :

Monsieur Bissel Jean-Luc propose de faire bénéficier la commune de sa pompe à carburant afin que l'agent communal n'ait plus à aller à Sierentz pour chercher du carburant.

Transport tondeuse et déchets verts :

Monsieur Bissel Jean-Luc s'occupe de trouver une remorque adaptée aux besoins de l'agent communal avec rampes d'accès et levage hydraulique de la benne.

Journée citoyenne le 8 mai 2021.

Conseil du 15 mars 2021 :

CREATION D'UN BATEAU AU 4 RUE CHARLES ZUMSTEIN

La famille Hager Frédéric, domiciliée 4 rue Charles Zumstein (permis de construire accordé en juillet 2010) a fait une demande de pose d'un bateau de voirie, en raison de la création d'un portail devant chez elle.

Un chiffrage de l'abaissement des bordures du trottoir donnant ainsi accès à la propriété aux véhicules a été chiffré par les Ets Bruetschy de Schlierbach : 2 598 € TTC pour 10 ml.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide de mandater l'entreprise Bruetschy

RAVALEMENT DE FAÇADES DE L'ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire propose de procéder au ravalement des façades de l'école primaire.

Un premier devis a été demandé à l'entreprise Hirtzlin Peinture de Magsatt le Bas pour le ravalement de la façade donnant sur la cour de récréation, le préau et la corniche. Il s'élève à 11 268,40 € TTC (plus la location d'un échafaudage, soit environ 3 000 € TTC).

Ce devis donne une idée du montant à prévoir au budget primitif 2021.

Il est proposé de faire établir un devis pour le remplacement des briques en verre présentes sur le mur de façade perpendiculaire au portail par une fenêtre.

Il reste encore à procéder au remplacement de deux fenêtres et une porte au niveau de l'annexe de l'école primaire. Il est proposé de faire un devis global.

ZINGUERIE DE L'ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire propose de procéder à la remise en état de la zinguerie de l'école primaire.

Un premier devis a été demandé à l'entreprise Banzet de Hirsingue. Il s'élève à 11 196,82 € TTC pour 58 ml de travaux.

Ce devis donne une idée du montant à prévoir au budget primitif 2021.

Il est proposé, par la même occasion, de faire chiffrer la reprise de la toiture du local commercial, annexé à l'école ou de procéder à la remise en état du joint d'étanchéité entre l'école primaire et le local commercial.

ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS DE SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Une demande d'attribution du fonds de concours Saint-Louis Agglomération (SLA) a été faite le 8 septembre 2020 pour financer la pose de nouvelles menuiseries extérieures au niveau de l'école primaire, pour un montant de 18 299 € HT. Un montant de 5 489,70 € a été attribué à la commune.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'accepter le fonds de concours

ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE

Monsieur le maire a été destinataire d'une demande d'aide financière, en novembre 2020, de la psychologue scolaire qui intervient dans notre secteur. Cette demande d'aide porte sur l'acquisition d'un test psychométrique. La dernière acquisition avait été assurée par la communauté de communes du Pays de Sierentz.

Cette demande a été adressée à tous les maires faisant partie de l'ancienne Communauté de communes.

Monsieur le Maire a proposé à l'intégralité des maires concernés (soit 16 communes) le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € afin que la psychologue scolaire de notre secteur puisse s'équiper de ce matériel réactualisé, cela pour un montant total de 2 165,94 € TTC (à renouveler tous les 10 ans) et 800 € pour l'acquisition de protocoles et cahiers de « symboles et codes ».

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'attribuer une subvention exceptionnelle, d'un montant de 200 €, au profit du Rased de Riedisheim dont le siège est à Sierentz,

ADHESION DE NOUVEAUX MEMBRES AU SYNDICAT MIXTE DES COURS D'EAU DU SUNDGAU ORIENTAL

M. le Maire expose que suite à la fusion des syndicats de rivières du secteur, les délégués du Syndicat Mixte des Cours d'Eau du Sundgau Oriental ont proposé à toutes les communes non membres la possibilité d'adhérer au Syndicat Mixte des Cours d'Eau du Sundgau Oriental.

Il est à rappeler que toute Commune est notamment concernée par la compétence de maîtrise des eaux pluviales et du ruissellement, ainsi que par la gestion des ouvrages hydrauliques existants dont elle est propriétaire (murs de rives, seuils, protections des berges...).

L'importance des responsabilités attachées à l'exercice obligatoire de la compétence GEMAPI, tout comme la nécessité d'agir à une échelle adaptée et pertinente pour prévenir les risques et répondre aux besoins de chaque territoire, contribuent à militer pour que cette compétence puisse être confiée à un syndicat mixte qui sera en capacité, en application du principe de solidarité territoriale, d'exercer au mieux cette compétence sur un bassin versant cohérent.

Monsieur le Maire signale que les Communes de Ranspach-le Bas, de Riedisheim, de Schlierbach et d'Eschentzwiller ont délibéré pour demander leur adhésion au Syndicat Mixte des Cours d'Eau du Sundgau Oriental.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide de donner un avis favorable à l'adhésion des communes de Ranspach, Riedisheim, Schlierbach et d'Eschentzwiller au Syndicat Mixte des Cours d'Eau du Sundgau Oriental.

PACTE DE GOUVERNANCE 2020 – 2026

A l'issue d'un débat qui s'est tenu le 14 octobre 2020, le Conseil de Communauté de Saint-Louis Agglomération s'est prononcé en faveur de l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance qui doit permettre de faciliter le dialogue, la coordination, l'association et la délégation de moyens pour renforcer les liens entre l'EPCI et ses communes membres.

Les élus ayant contribué à son élaboration dans le cadre de la Conférence des Maires, le projet de Pacte de Gouvernance vient ainsi préciser les dispositifs mis en place pour faciliter les relations entre Saint-Louis Agglomération et ses 40 communes membres.

Afin d'en finaliser son adoption, le projet de Pacte de Gouvernance doit être transmis aux communes membres pour avis des conseils municipaux, rendu dans un délai de deux mois après sa transmission.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'émettre un avis favorable au projet de Pacte de Gouvernance tel qu'établi entre Saint-Louis Agglomération et ses communes membres.

URBANISME, DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS PREALABLES

Permis de construire :

Monsieur Tugler Laurent, domicilié 5 rue des menuisiers a déposé le 7 octobre 2020 une demande de permis de construire pour la pose d'un carport de 24 m².

Le dossier a été accordé le 8 février 2021.

La famille Pacheco Thierry, domiciliée 1 Oberholzweg, a déposé une demande de permis de construire, le 16 novembre 2020, pour la création d'une extension en sous-sol, de 40 m², surmontée d'une terrasse.

Le dossier a été accordé le 16 février 2021.

Déclarations préalables :

La famille Pacheco Sylvain, domiciliée 32 rue de Koetzingue a déposé une demande de déclaration préalable pour le ravalement de la façade, l'isolation de la toiture, le remplacement des tuiles et le remplacement d'un velux, section 13, parcelle 232, d'une contenance de 1829 m².

Le dossier a été accordé le 8 mars 2021.

LES PROJETS A REALISER :

Mécanisme de l'horloge de l'église :

Merci à Monsieur Graber Luc, pour le nettoyage de l'ancien mécanisme de l'horloge du clocher



Projet Fredon et acquisition d'une désherbeuse :

Nous avons eu les accords des aides financières de la Région et de l'Agence de l'eau Rhin Meuse pour le projet d'étude du Fredon, qui porte sur la rédaction et la fourniture d'un plan de gestion différenciée. L'étude d'un montant de 4 560 € HT va être subventionnée à hauteur de 80 %.

Commission voirie :

Suite à la première réunion de la commission voirie, le jeudi 18 février, la décision est prise de ne pas retenir l'étude de feux récompenses mais d'étudier d'autres possibilités.

Le projet aménagement du sentier communal qui mène de la rue Charles Zumstein vers la rue d'Uffheim est privilégié afin de sécuriser le déplacement des enfants et des parents allant à pied à l'école.

Un devis va être demandé aux Ets Brutschy de Schlierbach pour l'encaissement, le terrassement et la pose d'une gaine pour l'éclairage de ce sentier.

Monsieur Wilhelm Mathieu va rencontrer le nouveau Commandant du SDIS 68, pour lui proposer, afin de sécuriser les déplacements des véhicules du centre de secours, lors des interventions, la pose d'un panneau lumineux indiquant la sortie des véhicules.

Ecoles :

Lors de la réunion du comité du Sivosc des deux Magstatt il a été proposé une réunion le 6 avril afin de faire un bilan de l'état général du bâtiment de l'école maternelle, sise à Magstatt le Bas.

Club Vosgien :

Monsieur Bissel Christophe a adressé un courrier au Club Vosgien, section de Village Neuf, afin de demander la création de sentiers autour de la commune. Après une première réponse négative et une ré-étude, le Club Vosgien propose qu'un dossier photos lui soit adressé.

Journée citoyenne le 8 mai 2021 :

Un tour du village est prévu le vendredi 19 mars 2021, afin d'établir un liste de travaux susceptible d'être réalisés par petit groupe lors de la journée citoyenne (date à confirmer)

Conseil du 15 avril 2021 :

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur WILHELM Mathieu, premier Adjoint au Maire, présente le compte administratif :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		56 971,64	36 334,37		36 334,37	56 971,64
Opérations de l'exercice	342 250,59	397 384,78	102 220,43	86 243,65	444 471,02	483 628,43
Transferts EAU		151 043,97		115 716,62		266 760,59
TOTAUX	342 250,59	605 400,39	138 554,80	201 960,27	480 805,39	807 360,66
Résultats de clôture		263 149,80		63 405,47		326 555,27

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'adopter le compte administratif de l'exercice 2020.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur FUCHS Serge, Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 réalisée par le receveur en poste au trésor public de Saint-Louis et le compte de gestion établi par ce dernier sont conformes au compte administratif de la commune, suite aux opérations budgétaires enregistrées en 2020.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide de déclarer le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, il n'appelle ni observation n'y réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Résultats de l'exercice 2020

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats de clôture		263 149,80		63 405,47		326 555,27

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'affecter les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

- au compte 002 (fonctionnement) 263 149,80 €
- au compte 1068 (affectation en réserve) 0 €
- au compte 001 (investissement) 63 405,47 €

VOTE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES – TAUX D'IMPOSITIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL décide de ne pas augmenter les taux d'impositions 2021 et d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :
 - 28,97 % (15,80 % pour la commune depuis 2015 + le taux départemental 2020 de 13,17 %)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :
 - 72,20 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif de l'exercice 2021 élaboré par la Commission des Finances.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'approuver le budget primitif de la Commune tel que présenté et lequel s'équilibre aux chiffres suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	375 918,29 €	651 077,80 €
DEPENSES	375 918,29 €	651 077,80 €

APPROBATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS 2021

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'allouer les subventions suivantes pour l'exercice 2021 :

- APAMAD	90,00 €
- APALIB	90,00 €
- Donneurs de sang	300,00 €
- Conseil de fabrique	600,00 €
- Chorale Ste Cécile	300,00 €
- Un Avenir pour Madagascar	200,00 €
- L'Amicale des Sapeurs-Pompiers	200,00 €
- USEP Scolaire Picasso Sierentz (Acquisition Test psychométrique)	200,00 €
TOTAL	1 980,00 €

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'allouer les contributions suivantes pour l'exercice 2021 :

- SIVOSC des 2 MAGSTATT	54 600,00 €
- Association « Les P'tits Loustics »	20 530,00 €
- Brigade Verte	1 650,00 €
- Syndicat Mixte Oriental	3 025,00 €
- Union départementale des Sapeurs-Pompiers	280,00 €
TOTAL	80 085,00 €

FINANCES

- Pertes et créances irrécouvrables :

Les services de la trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables portant sur les exercices 2009, 2017, 2018 et 2019; les créances concernées seront imputées en dépense sur le budget primitif 2021 et s'élèvent à 1 350,98 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 ;

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide de statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables.

- Provision pour risques :

Toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques, avec obligation de provisionner en présence de trois risques principaux ;

1- La provision pour contentieux : dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru.

2- La provision dès l'ouverture d'une procédure collective s'applique aux garanties d'emprunts, aux prêts et créances, avances de trésorerie ou participations en capital à un organisme faisant l'objet d'une telle procédure.

3- La provision pour recouvrement des restes sur comptes de tiers : une telle provision intervient lorsque, malgré les diligences faites par le comptable publique, le recouvrement sur compte de tiers est gravement compromis. La provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

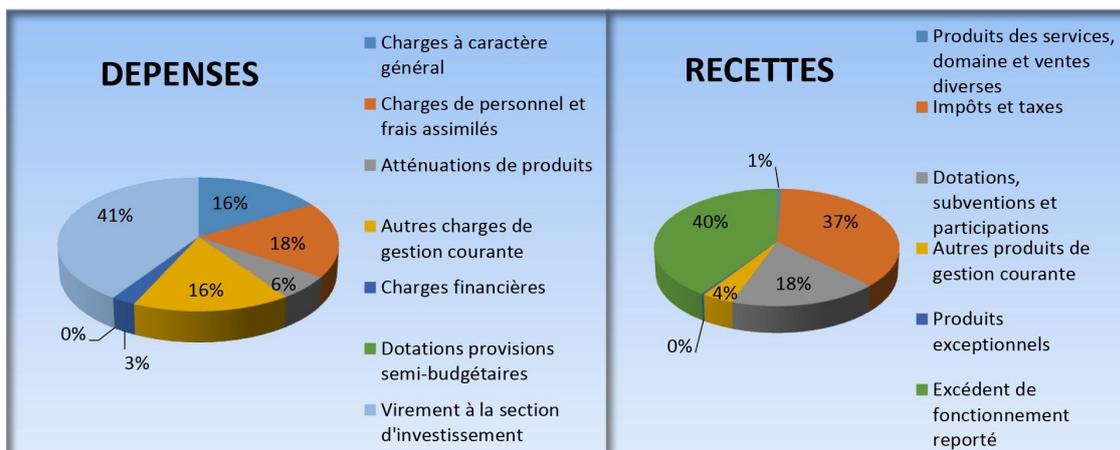
Dans le cadre d'une démarche de gestion responsable et transparente, et dans le respect du principe de prudence, la commune peut également décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque potentiel mais non certain, apprécié lors de l'élaboration budgétaire. Les provisions seront ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque. Elles donneront lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.

La provision est estimée sur la base des taux d'encaissement, du contexte général de recouvrement et du nombre de points de recouvrement récupérés suite aux relances. Elle est réévaluée régulièrement en fonction des encaissements réels reçus par la commune au minimum une fois par an, plus souvent si nécessaire.

Pour 2021, le risque est estimé à environ 15 %, soit 200 € ;

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'inscrire au budget primitif 2021 la provision.

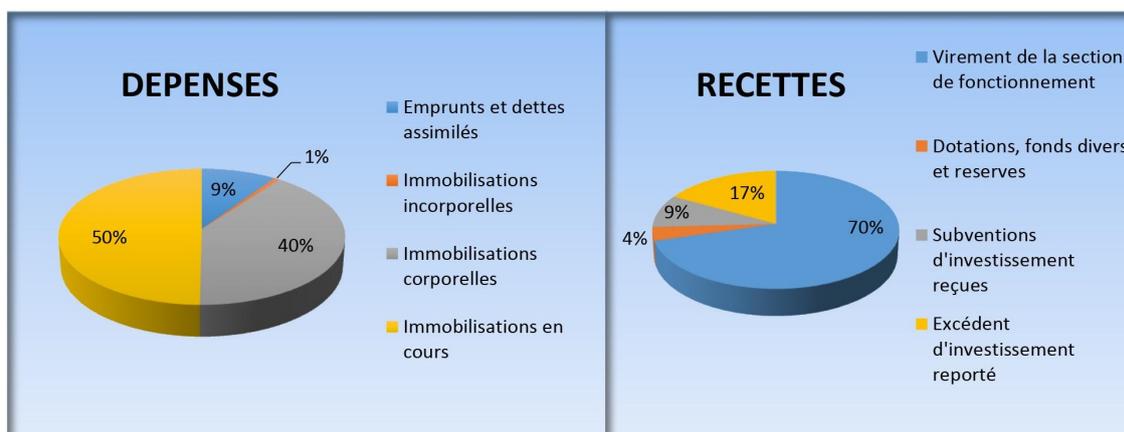
BUDGET 2020 RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Désignation	Montant	en %
Charges à caractère général	105 900,00	16,27%
Charges de personnel et frais assimilés	119 400,00	18,34%
Atténuations de produits	37 697,00	5,79%
Autres charges de gestion courante	106 775,98	16,40%
Charges financières	16 300,00	2,50%
Dotations provisions semi-budgétaires	200,00	0,03%
Virement à la section d'investissement	264 804,82	40,67%
TOTAL DEPENSES	651 077,80	100,00%

Désignation	Montant	en %
Produits des services, domaine et ventes diverses	3 760,00	0,58%
Impôts et taxes	239 465,00	36,78%
Dotations, subventions et participations	117 703,00	18,08%
Autres produits de gestion courante	25 000,00	3,84%
Produits exceptionnels	2 000,00	0,31%
Excédent de fonctionnement reporté	263 149,80	40,42%
TOTAL RECETTES	651 077,80	100,00%

BUDGET 2020 RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Désignation	Montant	en %
Emprunts et dettes assimilés	35 600,00	9,47%
Immobilisations incorporelles	2 700,00	0,72%
Immobilisations corporelles	150 370,00	40,00%
Immobilisations en cours	187 248,29	49,81%
TOTAL DEPENSES	375 918,29	100,00%

Désignation	Montant	en %
Virement de la section de fonctionnement	264 804,82	70,44%
Dotations, fonds divers et réserves	14 000,00	3,72%
Subventions d'investissement reçues	33 708,00	8,97%
Excédent d'investissement reporté	63 405,47	16,87%
TOTAL RECETTES	375 918,29	100,00%



La Commune de SIERENTZ

vous informe et vous invite :

Animation en ligne

Le Sourentz Mag

Depuis 2020, la culture et les animations ont disparu de la surface de Sierentz. Mais elles perdurent...cachées dans son sous-sol : le **SOURENTZ**.



A découvrir sur [Youtube](#), Facebook, et le site web de Sierentz

Plus d'infos : Juan – 03.89.81.51.11 / animation@mairie-sierentz.fr

Les activités communales

Novembre 2020
Nouvelle imprimante en
mairie



11 Novembre 2020
Commémoration de
l'Armistice



Novembre 2020
Installation des
décorations de Noël



Novembre 2020
Soutien à Véronique
Bitterolf



Mai 2020 à janvier 2021
Réfection de la Croix des
Missions



**Novembre 2020 à
février 2021**
Nettoyage du
mécanisme de
l'ancienne horloge
de l'église



Janvier 2020
Réfection du
toit de l'église





13 Décembre 2020
Distribution
du cadeau
de Noël aux
seniors

Décembre 2020
Essai de l'écran en vue de son
installation en salle du conseil



Janvier et février 2021
Deux journées à
déneger les rues...



Janvier 2021
Démontage des décorations de Noël



Février 2021
Changement de
la vanne
d'alimentation
d'eau du
cimetière
(SLA)



Février 2021
Essai d'un type de remorque pour
différentes utilisations



Mars 2021
Nettoyage
d'un sentier
communal



Mars 2021
Taille des
arbres du
cimetière



Etat-civil

Mariage

Laura MOUTARD et Julien BITTEROLF
Le 19 décembre 2020 à Buxeuil en Champagne



Naissances



ROELLINGER Basile

*né le 7 janvier 2021 à Sélestat, Bas-Rhin,
fils de ROELLINGER Guillaume et PRINTEMPS Anna,
domiciliés à Magstatt le Bas, 10 rue des cerises.*



Décès

MANFREN Annamaria SCHMID, née le 11 mars 1929 à Venise en Italie, décédée le 8 janvier 2021 à Magstatt le Bas, 20 rue de Koetzingue, domiciliée à Zurich, Suisse.

HERZOG Jean Jacques, né le 10 septembre 1934 à Illzach-Modenheim, décédé le 10 janvier 2021 à Magstatt le Bas, 6 rue d'Uffheim.

Les Grands Anniversaires en 2021



NOS DOYENNES 93 ANS

Georgette BRUNNER, née le 22 Avril 1928,
domiciliée au 12 Rue de Koetzingue

Georgette KELBERT, née le 13 Octobre 1928,
domiciliée au 6 Rue de la Libération

90 ANS

Charles PETER, né le 17 Décembre 1931,
domicilié au 3 rue Charles Zumstein

80 ANS

Elisabeth OTT, née le 11 Juin 1941,
domiciliée au 11 rue d'Uffeim

Wilhelm MADER, né le 10 Décembre 1941,
domicilié au 19 Rue de la Libération

75 ANS

Michèle BOFFY, née le 11 Février 1946,
domiciliée au 3 rue de Cerises

Marie-Claire KESSLER, née le 29 Mars 1946,
domiciliée au 13 Rue de la Libération

Henri OTT, né le 6 Mars 1946,
domicilié au 11 rue d'Uffheim

...pour (re-)découvrir les paysages...



...qui nous entourent !...



L'Association Culturelle



Pandémie oblige : les projets d'associations sont en veille. Mais qu'en est-il réellement au sein de notre Association Culturelle ?

Dans le cadre de sa rubrique « Les associations font de la résistance », un journaliste des Dernières Nouvelles d'Alsace, Paul Munch, nous a rencontrés. Voici son article paru récemment dans les DNA.

Les projets bourgeonnent déjà !

Page 4 : Programme 2021/22. Sur cette page du grand classeur bleu de Marion Hager, plus une seule ligne de libre. Tout est calé. La secrétaire de l'Association Culturelle de Magstatt-le-Bas sourit: « Quand le pays se sera désenglué de la pandémie, nous serons prêts ! ». Enquête.

Bien sûr, il y eut les fameuses Quinzaines Culturelles des années 90, le théâtre en plein-air, la foule par milliers, une ambiance bon enfant fleurant les blés et les champs, et sans compter l'incroyable esprit soufflant alors sur le village entier, où les tâches se partageaient comme du pain. Mais ce qu'il faut retenir surtout, c'est qu'après les «Quinzaines», mises en repos en 1997, au bout de dix années quand même, l'association n'en a pas moins continué de tracer un profond sillon.

Tout un florilège d'animations

Avec ses soixante membres et quelques, elle a mûri d'autres projets. Marion, Robert, Danie, Nadoue, Jean-Louis évoquent ainsi, tour à tour, «Friedhohr fer unseri Sproch» : un florilège de poésie alsacienne, comptines, chants, danses, saynètes ; les traditionnelles sorties culturelles avec guide : à Strasbourg, Mulhouse, Besançon, Hirtzbach, Neuf-Brisach... ; les cours floraux (adultes), la méthode ORFF (enfants), la marche-pèlerinage à Mariastein, le sapin du partage, la boîte à lire ou encore les «merveilleuses années du théâtre des jeunes de Danie Ros». Et sans oublier les «Folies d'automne» (concours de potirons), la toute dernière des animations.



Entre semailles et moissons

Un tel éclectisme a-t-il un secret ? «Notre force, affirme Marinette Hager, présidente de l'association, c'est d'avoir dès le départ impliqué nos jeunes». Nadoue Caparos souligne que de nombreux petits comédiens ont, au fil du temps, «pris goût à la vie de l'association, pour en assurer la relève aujourd'hui». La présidente acquiesce : «Notre comité regroupe toutes les générations. Nos jeunes proposent des idées novatrices.»

La future saison est prête. Son programme s'articule autour d'un «grand rendez-vous annuel» (les Folies d'automne), et d'«animations mensuelles», lesquelles se déclinent en «atelier-théâtre, art floral, conférences sur nutrition ou sophrologie, après-midi jeux de société, bricolage sur des thèmes de saison...».

Jean-Louis Fousson aura finalement encore ces mots : «Par-delà le programme, c'est l'humain qui est au cœur chez nous. L'amitié prend racine. Quand on est mal (il a été touché par le Covid), on en sait quelque chose... ». Le groupe, alors, songe à André, René...

Munch - DNA mai 2021

Marche pèlerinage à Mariastein



Amis marcheurs ou pèlerins :

le pèlerinage marial à Mariastein,
haut lieu suisse à la frontière du Sundgau, a lieu le

Lundi de Pentecôte
24 mai 2021

*Sous réserve des décisions
gouvernementales*

plusieurs possibilités sont offertes :

1 - Marche traditionnelle

Départ à 4h30 devant la mairie de Magstatt le Bas,

parcours fléché (modifié entre Magstatt et Ranspach le Bas)

halte entre 6h45 et 7h10 au terrain de sports de Michelbach le Haut pour une collation offerte



2 - Parcours réduit

Départ à 7h15 du terrain de sports de Michelbach le Haut

3 - Autre formule

- rendez-vous à 11h devant la basilique à Mariastein
- à 11h30 Sainte Messe dans la chapelle N.D des 7 douleurs



Après la messe, possibilité de pique-niquer et de prolonger le temps de partage après l'effort, au presbytère de Leymen.



Un emplacement est prévu à l'abri du soleil... et au sec!

Alors, n'hésitez pas !

Venez vous joindre à nous et n'oubliez pas d'inviter vos amis.

Pour une bonne organisation, veuillez si possible vous annoncer à :

Christophe SPITTLER au 06 43 33 74 38 ou Geneviève LIEBY au 03 89 83 98 14



Je chante, nous chantons...
La Chorale Sainte Cécile
continue de donner de la voix



« Longtemps, longtemps, longtemps après que les poètes ont disparu, leurs chansons courent encore dans les rues... »

Privée de répétitions depuis plus d'une année, la chorale continue néanmoins d'animer les temps forts de la vie de nos villages : mariages, enterrements, messes dominicales...

Forts d'un panel d'une soixantaine de chants profanes présentés à diverses occasions et qui, pour l'instant, restent en veille, nous souhaitons partager avec vous cette richesse, au fil des bulletins, en retraçant pour certains leur historique.



« LE TEMPS DES CERISES »



Cette sublime chanson fut écrite en 1866 par le poète Jean-Baptiste Clément (1836 – 1903). Deux ans plus tard, le ténor belge Antoine Renard en composa la mélodie.

La chanson évoque l'histoire d'un chagrin d'amour, celui qui vous laisse au cœur « une plaie ouverte ». Elle est devenue une chanson emblématique, associée à la Commune de Paris de 1871, l'auteur étant lui-même un communard ayant combattu pendant la semaine sanglante. En 1882, après son retour d'exil, il dédia sa chanson à Louise, une ambulancière d'une des dernières barricades de Paris.

Elle a été chantée par de nombreux interprètes, notamment Cora Vaucaire, Tino Rossi, Yves Montand, Juliette Greco, les Stentors, Lambert Wilson, Joan Baez etc. et a jalonné tous les grands moments de l'histoire de France (1936, 1945, 1968, 1974, 1981...).

Jean-Baptiste Clément repose au Père Lachaise... sous un cerisier !!!

« Quand nous chanterons le temps des cerises, et gai rossignol et merle moqueur, seront tous en fête.

Les belles auront la folie en tête, et les amoureux du soleil au cœur !

Quand nous chanterons le temps des cerises, sifflera bien mieux le merle moqueur.

Mais il est bien court le temps des cerises, où l'on s'en va deux, cueillir en rêvant, des pendants d'oreilles.

Cerises d'amour aux robes pareilles, tombant sous la feuille en gouttes de sang !

Mais il est bien court le temps des cerises, pendants de corail qu'on cueille en rêvant.

J'aimerai toujours le temps des cerises, c'est de ce temps-là que je garde au cœur une plaie ouverte.

Et dame fortune en m'étant offerte, ne pourra jamais fermer ma douleur !

J'aimerai toujours le temps des cerises, et le souvenir que je garde au cœur. »

Arlette, Marie-Thérèse
et tous les membres de notre chorale

Plusieurs de nos amis étant touchés par la maladie ou l'hospitalisation, nous aimerions leur transmettre une pensée chaleureuse et nos souhaits de bon rétablissement.

Les petites Abeilles de l' Eglise...

Ou bien s'agirait-il de petites fourmis ? Les voyez-vous si actives, les croisez-vous parfois sur la place de l'église, leurs bras chargés de fleurs mais aussi de chiffons et balais ?

Peut-être pas ! Elles sont aussi discrètes et travailleuses que de petites fourmis, aussi joyeuses et efficaces que de petites abeilles. Et elles s'investissent sans bruit ni fanfare, tout au long de l'année.

Elles, ce sont les dames de « *l'Equipe d'entretien et de fleurissement de l'église* ». Sur le tableau d'organisation de travail installé devant le porche de l'église sont affichés leurs prénoms, je ne me risquerais donc pas à les nommer par crainte d'en oublier une seule.

Ces équipes de dames bénévoles se retrouvent tout au long de l'année, semaine après semaine, pour nettoyer l'église mais aussi pour embellir le devant de l'autel par des créations florales.

Emerveillement ! Emotion ! C'est ce que l'on ressent quand notre regard s'attarde sur ces arrangements floraux aussi vivants que parlants ; des arrangements sans cesse renouvelés selon le thème de l'évangile du jour dominical. Pas seulement à Pâques, Noël ou autre grande fête religieuse, mais chaque dimanche.

Leur travail artistique réside dans le détail : du choix de la fleur selon sa couleur ou sa forme, de l'objet rapporté (tissu, caillou, branche ou autre élément), de la manière de disposer le tout avec goût et en harmonie. Ces arrangements floraux racontent une histoire tout en délicatesse... cela bien sûr dans une église toujours propre, car la valse du balai et chiffon ne fait pas peur à nos travailleuses de l'ombre !

C'est pour cela que j'aimerais partager avec vous mon envie de chanter comme un cri du cœur, à chacune de ces bénévoles : « un grand BRAVO et un immense MERCI ! »

Nadoue Caparos



Le Conseil de Fabrique

En raison de la situation sanitaire, le Conseil de Fabrique n'a pas prévu de manifestation pour le moment.

Néanmoins, nous tenons à préciser que les offices religieux ont lieu selon un planning affiché devant l'Eglise et en application d'un protocole sanitaire : gestes barrières, distanciation.

Nous tenons à vous informer que les travaux au niveau du clocher de notre Eglise ont été effectués par la commune et le passage côté cimetière peut s'effectuer à nouveau en toute sécurité. Quelques photos pour illustrer cette intervention quelque peu acrobatique !

En attendant de se retrouver, prenez bien soin de vous

Le conseil de Fabrique de
Magstatt le Bas

Martine KELBERT



Amicale pour le Don de Sang bénévole

L'amicale vous signale que la collecte prévue le Lundi 10 Mai 2021 à Magstatt-le-Bas a été reportée au Lundi 17 Mai dans notre commune. Nous serons sur place pour vous accueillir.

Portez-vous bien, prenez soin de vous et des vôtres !



Dates des prochaines collectes du groupement de Rantzwiller,

toujours de 16h30 à 19h30:

Lundi 17 Mai 2021	Magstatt-le-Bas
Mardi 03 Août 2021	Magstatt-le-Haut
Jeudi 07 Octobre 2021	Rantzwiller
Mercredi 15 Décembre 2021	Koetzingue

Notez bien ces dates dans votre calendrier !!

Nous vous remercions pour vos gestes de solidarité effectués et ceux à venir...



Philippe

L'AMICALE POUR LE DON DE SANG BENEVOLE DE MAGSTATT-LE-BAS

Amicale des Sapeurs Pompiers

La situation sanitaire évolue, mais malheureusement, pas aussi vite que nous l'aurions souhaité. Comme vous avez pu le constater, nous n'avons pas été en mesure de maintenir notre traditionnel feu de carnaval cette année. L'autre grand évènement que nous avons plaisir à organiser tous les ans, notre fête tricolore du « 14 juillet », reste très incertain. Vraisemblablement, celle-ci ne pourra pas se tenir sous la forme qu'on lui connaît. Toutefois, nous réfléchissons actuellement à des alternatives que nous pourrions vous proposer, en fonction de l'évolution sur les prochaines semaines. Bien entendu, nous vous tiendrons informés par une communication dans vos boîtes aux lettres.

Nous avons été heureux de recevoir finalement l'autorisation pour la distribution de nos calendriers 2021 en décembre dernier. UN GRAND MERCI A VOUS TOUS POUR VOTRE GÉNÉROSITÉ !



L'activité de secours n'a, par contre, pas été mise en suspens par le COVID. Nous recherchons toujours et encore filles et garçons pour renforcer notre équipe. Si vous désirez vous engager auprès de nous, ou vous renseigner sur nos activités, n'hésitez pas à nous contacter (mail : cis.magstatt@sdis68.fr).

Les Petits Loustics

Récapitulatif des vacances d'octobre 2020

Le thème des vacances d'octobre était « *les animaux du monde* » “ pour les maternelles et « *le cinema* » pour les primaires.

Pendant les vacances d'octobre, les plus petits sont partis à la découverte des animaux des quatre coins du monde : les animaux de la ferme, de la forêt, de la jungle, de la savane, du pôle Nord etc... Des sensibilisations ont été faites en chaque début de journée avant les activités proposées (bricolages, jeux) afin de faire découvrir aux enfants de maternelles les animaux, leurs milieux naturels, leurs alimentations et leurs habitats.

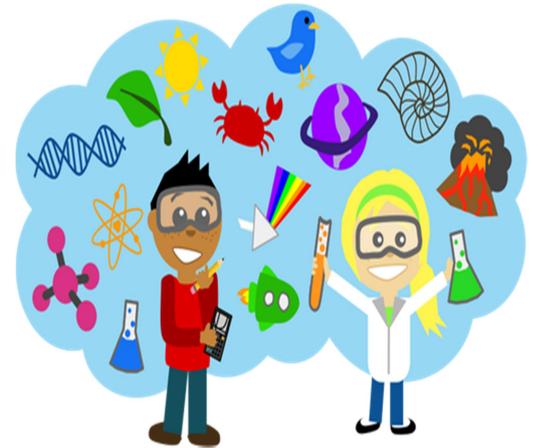
Les plus grands, eux, sont partis à la découverte du 5^{ème} Art : le cinéma. Ils ont pu participer à un cours de potion magique comme dans « Harry Potter », à un grand jeu des épreuves des Jedis inspiré de la saga « Star Wars » ou encore aux 12 travaux « d'Astérix et Obélix ». Ils ont également fabriqué des costumes de super héros « Marvel », d'homme préhistoriques de « la famille Pierrafeu » et des accessoires de « Pirates des Caraïbes. »

Le temps fort des vacances était une intervention sur les dinosaures avec le Docteur COSTEUR du Muséum d'Histoire Naturelle de Bâle et la traditionnelle journée d'Halloween pour clôturer les vacances.



Récapitulatif des vacances de février 2021

Pendant les vacances de février, la thématique abordée était « les métiers » afin de permettre aux enfants de découvrir les différents métiers et peut-être, leurs futures vocations. Ils ont pu participer à des activités d'éveil musical comme de véritables musiciens, se mettre dans la peau de petits pâtissiers et confectionner de délicieux muffins au chocolat, dessiner et réaliser les plans d'une



« mini-ville » en matériaux de récupération comme de vrais architectes.

Le temps fort de ces vacances de février était une intervention de Clément, papa d' un enfant fréquentant le périscolaire mais aussi membre du comité . Celui-ci est venu partager sa passion pour les sciences à travers des expériences scientifiques.

Si vous, parents, désirez nous faire partager une passion, un loisir, un métier....

N'hésitez pas à contacter M. Antoine HADEY – le directeur du périscolaire. Nous serions heureux de vous accueillir dans nos locaux pour faire profiter nos enfants de votre expérience.



Des nouvelles de l'école

Décembre 2020 : la course longue (CM1 et CM2, Magstatt le Bas)



Décembre 2020 : Le Passage de Saint Nicolas (Magstatt le Bas)



Janvier – mars 2021 : Le Printemps de l'Écriture à Magstatt-le-Haut

De janvier à mars 2021, dans le cadre du « Printemps de l'Écriture » sur le thème du labyrinthe, les élèves de l'école de Magstatt-le-Haut ont pris la plume pour :

- Ecrire une histoire « les périls du labyrinthe » dans [la classe de GS-CP](#).



Les périls du labyrinthe
 Il était une fois, une princesse qui
 s'appelait Marcano. Elle voulait aller
 au château de Thonar. Avec son ami le
 dragon, elle cherche la vase magique.
 Son pouvoir est de ressusciter les morts.
 Elle devait traverser un labyrinthe
 où il y avait un serpent qui bloquait
 le passage. Le serpent écoutait la discussion du
 dragon et de la prin

recueil de poèmes « Labypoésies » dans [la classe de CE1-CE2](#).



Lapin noir dans le jardin
 Attrape la carotte
 Bascule dans le terrier
 Y'a personne
 Recherche son chemin
 Ici, sa boussole préférée
 Nord, est, ouest, sud
 Tant pis, rien ne marche
 Heureusement une échelle
 Et le voilà hors du labyrinthe.

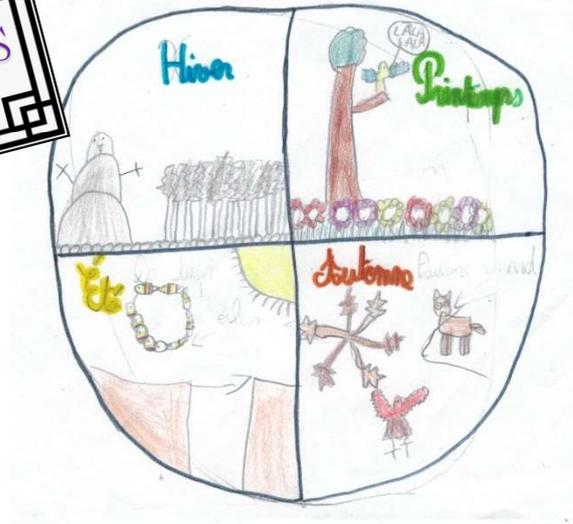
Longer les murs
 Attacher une corde
 Bloquer dans un labyrinthe
 Y'a des issues partout
 Regardez par ci, par là
 Impressionnants ces murs !
 Non pas par ici !
 Tournez à droite puis à gauche,
 Hé, venez par-là !
 Etonnant !

Tombe la neige
Tourbillons de flocons blancs
Voilà mon hiver

Arbres en feuilles
Les petits bourgeons en fleurs
Rayons de soleil

Adieu mon printemps
Papillon tourne en rond
Quel beau temps d'été

Rouges, oranges
Feuilles tombent sur le sol

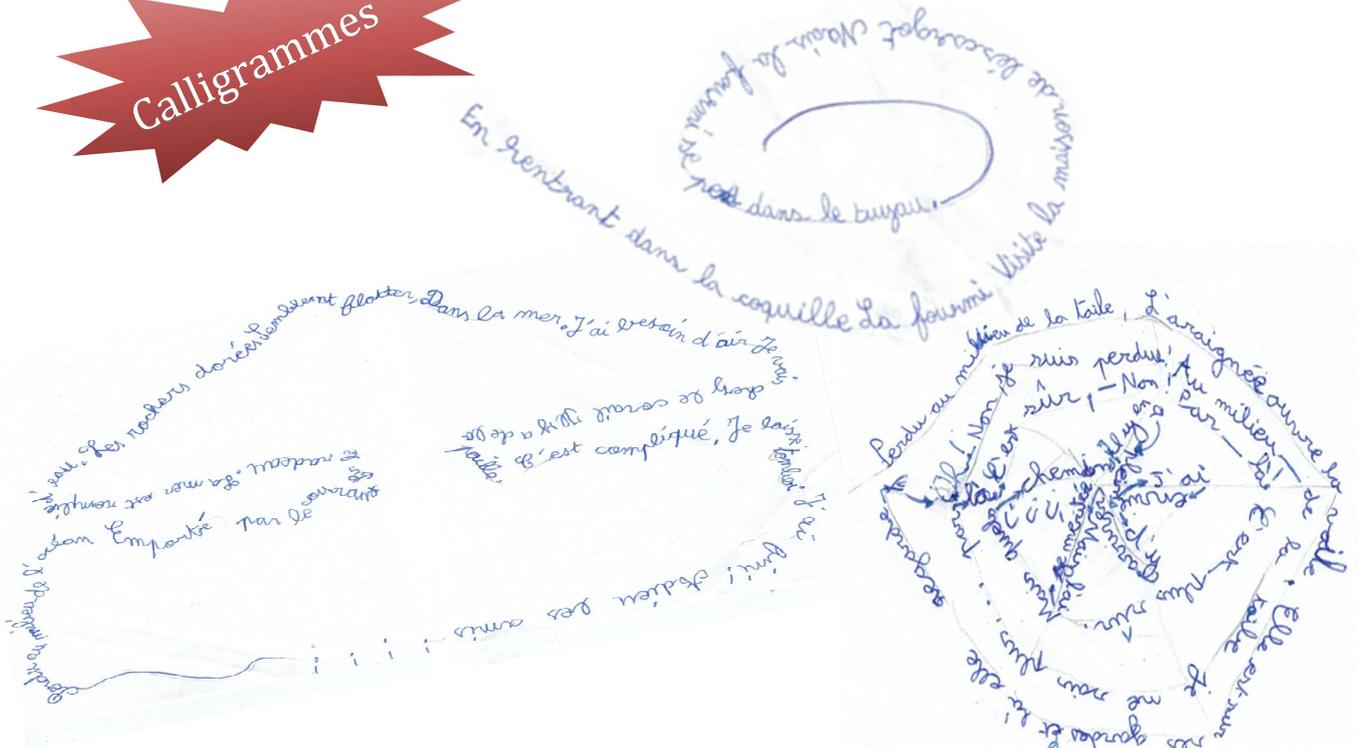
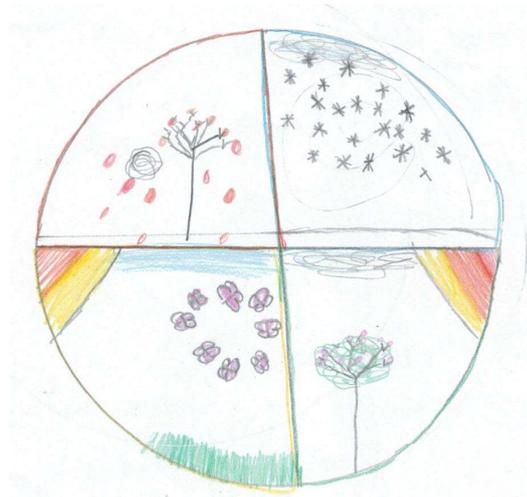


Un grand champ tout blanc
La neige blanche au sol
Un bonhomme blanc

Je respire l'air
Des oiseaux chantent gaiement
Un jardin en fleurs

Au fil des sentiers
La belle danse des abeilles
Le soleil est chaud

Oiseau frissonne
Renard pris au piège
Valse des feuilles



Mars 2021 : Exposition La grande Lessive, Les Jardins suspendus

LA GRANDE LESSIVE 2021 version MS

« Je sème un grain qui pourra produire un jour une moisson » disait Voltaire (1694-1778) dans le *Traité sur la tolérance* paru en 1763. Dans *Candide*, il conseillait en 1759 de « cultiver son jardin », c'est-à-dire le monde.

Les enfants ont bien suivi la philosophie de Voltaire.

Dans une 1ère étape, chaque enfant a réfléchi à son jardin (comment chacun l'imagine, avec quels éléments ou personne(s), quel décor, quelle mise en scène)

Dans une 2ème étape, les enfants ont réalisé leur jardin suspendu. Entre la conception et la réalisation, une période scolaire.

Je pense que les enfants ont compris la philosophie de Voltaire, chaque jardin suspendu étant une œuvre vraiment personnelle et représentant leur(s) aspiration(s) profonde(s).

Avec un peu d'imagination, chacun de ces jardins s'anime en nous 😊

Bravo à eux et à Mélanie qui a supervisé la conception et la réalisation de ces jardins.

Françoise



Le brevet de cyclisme (CM1 et CM2, Magstatt le Bas)

Taux de réussite : 100%

Note globale pour l'ensemble des élèves : 17,1/20



L'école maternelle de Magstatt le Bas

Princesse et ses 5 lapereaux suivis par un grand spécialiste de Magstatt le Bas

Princesse et ses bébés sont arrivés à l'école maternelle mardi 9 mars 2021.

J'ai rapidement fait un appel aux parents pour trouver une grande cage afin que Princesse et ses petits puissent évoluer dans de bonnes conditions - la cage initiale étant trop petite selon Aurélie, animatrice à la ferme pédagogique du Luppachhof- pour accueillir une lapine et ses 5 lapereaux.

Mon appel a été très rapidement entendu et Eric Sutter est venu lors d'une pause méridienne faire le point sur la situation.

Dans un 2ème temps, il est venu le jeudi 18 mars avec une cage 3*** et a installé confortablement Princesse et ses 5 lapereaux. Les petits ont eu le privilège d'avoir un nid douillet.

Il a également donné beaucoup d'informations très intéressantes aux enfants et à la maîtresse :-)
Nous avons appris beaucoup de choses.



Dictée à l'adulte, jeudi 18 mars après l'intervention d'Eric

Déjà, Eric est venu pour changer la cage. La cage était trop petite pour Princesse et ses 5 lapereaux. Eric a rajouté un nid dans la cage pour les lapereaux.

On a aussi vu qu'il y a un bébé tout noir. Les autres sont gris/noirs. Maintenant, ils ont des poils et ils commencent à avoir les yeux ouverts.

Les dents de Princesse sont très pointues et elles poussent tous les jours. Les dents doivent être bien droites. Elles doivent s'user pour avoir la bonne longueur. Le lapin doit manger du foin pour mastiquer (et donc user ses dents) et ronger des aliments.

Eric nous a montré les pattes de Princesse. Il a demandé combien il y a de griffes sur les pattes de devant et sur les pattes arrière : 5 à l'avant et 4 à l'arrière.

Dans un 3ème temps, Eric est revenu à l'école pour réaliser une manucure à Princesse. Il avait remarqué que les griffes de Princesse étaient trop longues et que cela pourrait lui être dommageable. Nous en avons profité pour lui poser des questions :

Combien y-a-t-il de lapereaux mâles et femelles dans la portée de Princesse? A priori 3 mâles et 2 femelles

- Quelle est la race de Princesse ? C'est un lapin nain de couleur
- A partir de quand les bébés sortent du nid ? Au bout de 3 semaines environ
- Pendant combien de temps la maman allaite les petits ? 2 mois
- A partir de combien de jours, ils mangent des aliments ? A partir de 15 jours (du foin par exemple)
- Est-ce que les lapins montent aux arbres ? Non, ils n'ont pas assez de force
- Comment ils se défendent ? Ils courent très vite, 2 fois plus vite que nous. Ils peuvent courir quelques kms
- Est-ce que le lièvre est de la même famille que les lapins ? Non. Les lapins domestiques descendent du lapin de garenne
- Est-ce que le lapin a froid ? Le lapin sent le froid sous ses poils. Il mue quand il fait chaud
- Est-ce que le lapin a un bon odorat ? Oui, il a un très bon odorat, meilleur encore que celui du chien
- Est-ce qu'un lapin peut être aveugle à la naissance ? Oui, cela peut arriver
- Comment sait-on qu'il est aveugle ? Il ne réagit pas et il a un point blanc dans l'oeil. Il y a même des lapins qui naissent avec 3 pattes
- Est-ce que le lapin nain se mange ? Oui, et c'est un régal quand Christine Sutter en cuisine ! 😂

Eric a ajouté que le lapin a une très bonne mémoire. Il se souvient des bonnes comme des mauvaises choses. Il est capable de se souvenir d'un parcours qu'il a réalisé auparavant. Il existe des parcours agility pour les lapins.

Merci à Eric pour toutes ces informations

Françoise



Les entrepreneurs de notre village



CADEAUX ET DÉCORATIONS PERSONNALISÉS

VOUS CHERCHEZ
UN CADEAU,
UNE PETITE ATTENTION POUR UN
MARIAGE OU UNE NAISSANCE
OU SIMPLEMENT POUR
DIRE MERCI
À QUELQU'UN DANS CES MOMENTS
DIFFICILES.



Andrea Wary
4 Rue de Koetzingue
68510 Magstatt-le-bas

www.etsy.com/fr/shop/ShettysCreative

  Shettys.Creative

Trousse à cosmétique
Cabas
Tablier
Panier en tissu
Poster
Carte de vœux
Carte à gratter

PST

Transports SUTTER Pierre et Fils Sarl

3b, rue de Uffheim
68510 MAGSTATT LE BAS

Tél : 03.89.81.52.70
Mail : contact@transportssutter.fr

SI VOUS L'AVEZ,
C'EST QU'UN CAMION
VOUS L'A APPORTÉ !



*
FNTR

Vous avez un
bien à vendre?

Audrey Korb

Agent commercial en immobilier

06 12 68 18 02



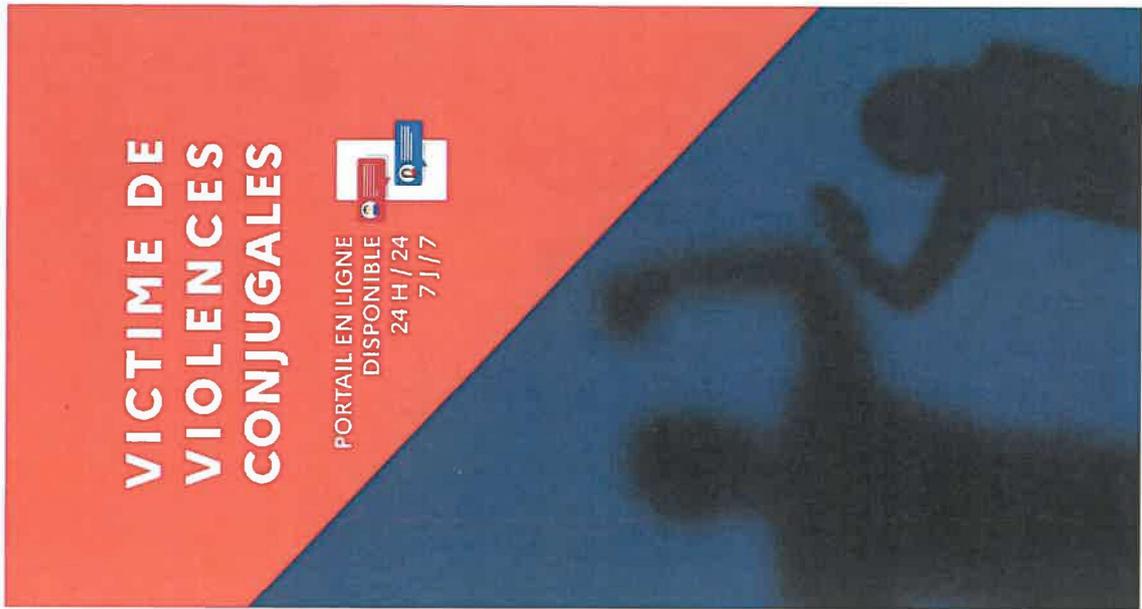
Agence immobilière
RE/MAX
ATTICA



AGENCE INTERNATIONALE



RSAC de Mulhouse 860 736 116. Agence Immobilière Attica SARL au capital de 29 000€, 34 Avenue du Général Lacroix 68100 MULHOUSE. RCS MULHOUSE
TI B25 146 723 - Numéro de TVA Intracommunautaire FR64 825 146 723. Carte T N°CPI 6802 2017 000 017 007 délivrée par la OCIA Alsace. Dans un souci de
protection absolue de notre clientèle, il n'est reçu aucun fonds en dehors des honoraires.



UNE VIOLENCE CONJUGALE PEUT ÊTRE :

Physique
(coups, blessures,...)

Psychologique
(humiliation, harcèlement,...)

Sexuelle
(rapports sexuels non consentis,...)

Économique / Administrative
(confiscation argent, papiers d'identité)

**EN CAS D'URGENCE
METTEZ-VOUS À L'ABRI,
appelez le**

17 POLICE / GENDARMERIE	112 DEPUIS UN PORTABLE
18 SAPEURS-POMPIERS	15 URGENCES MÉDICALES
ou composez le	
114 POUR LES PERSONNES SOURDES MALENTENDANTES ET MUETTES	

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

- DÉPOSER PLAINTE 7J/7 24H/24 :**
les policiers ou gendarmes ouvrent une enquête

Le Procureur de la République sera informé de la situation et appréciera les suites à donner.
- 
- CONTACTER LE PORTAIL DE SIGNALEMENT EN LIGNE DES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES PAR TCHAT, 7/7 24H/24 accessible via le site SERVICE-PUBLIC.FR**
et l'adresse **SIGNALEMENT-VIOLENCES -SEXUELLES-SEXISTES.GOUV.FR**, depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Accès gratuit et sans obligation de déclarer son identité.



Appel gratuit et anonyme
9h à 22h en semaine ;
9h à 18h samedis, dimanches et jours fériés.

QUELLES AIDES ?

- Dans votre commissariat de police / brigade de gendarmerie :

COMMENT VOUS PROTÉGER ?



- attribution d'un **TÉLÉPHONE GRAVE DANGER POSSIBLE** : il est attribué par la Justice et permet d'alerter les forces de l'ordre en cas de menace par votre conjoint ou ex-conjoint

- Les associations locales d'aides aux victimes



- délivrance possible d'une **ORDONNANCE DE PROTECTION**, par la Justice, qui peut interdire à votre conjoint ou ex-conjoint de vous approcher, lui interdire de détenir des armes, vous attribuer le logement, vous confier si nécessaire la garde des enfants, etc.

Cette mesure peut être demandée en dehors de toute plainte

Renseignement sur : service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42412

- pour les victimes de nationalité étrangère, la délivrance et le renouvellement du titre de séjour seront gratuits

- afin de ne pas révéler votre adresse à l'auteur, vous pouvez déclarer une autre adresse :
 - celle de l'unité de police ou de gendarmerie
 - celle de votre avocat ou d'une association d'aide aux victimes.

L'HÉBERGEMENT D'URGENCE : le **115** pour une mise à l'abri avec vos enfants en cas d'urgence

UN ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE :

- possibilité de vous faire représenter par un avocat (annuaire sur cnb.avocat.fr)
- prise en charge par l'État des frais de justice (avocat, notaire, huissier, etc.), en fonction des revenus (aide juridictionnelle)
Renseignement sur justice.gouv.fr

CE QUE L'ON PEUT VOUS DEMANDER :

- apports de pièces complémentaires au dépôt de plainte ou à la déclaration : certificats médicaux divers, factures, témoignages, etc.
- orientation vers une unité médico-judiciaire afin de faire un bilan des blessures (physiques, morales, etc.) et de le joindre à la procédure

QUE DEVIENT VOTRE PLAINTE ?

L'AUTEUR SERA ENTENDU PAR LA POLICE OU LA GENDARMERIE DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE. À L'ISSUE, LES SUITES SERONT DÉCIDÉES PAR LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE. DANS TOUS LES CAS IL VOUS INFORMERA DES SUITES DONNÉES.



LA SÉCURITÉ PARTOUT ET POUR TOUS

Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !

- Ne restez pas seul(e). Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier.
- Privilégiez vos déplacements (commerces, banque...) en vous faisant accompagner.
- Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez leur conseil, signalez tout fait suspect.
- Bénéficiez de l'opération « tranquillité seniors » : si vous vous sentez isolés, menacés ou inquiets, faites-vous connaître aux organismes sociaux, à votre mairie, ou à votre commissariat de police ou votre brigade de gendarmerie. Des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, **lorsque les circonstances le justifieront.**
- Ayez un téléphone à portée de main et en cas d'urgence, composez le 17 ou le 112. Votre appel sera immédiatement pris en compte.







- Protégez votre domicile par un système de fermetures fiables et un entrebâilleur à votre porte d'entrée.
- N'ouvrez jamais à un inconnu si une personne se présente sans rendez-vous comme un professionnel (plombier, électricien...), vérifiez sa qualité auprès de son entreprise avant de lui ouvrir.
- Sur internet, ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par e-mail. Pour vos transactions commerciales, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé (« https »).

- Évitez de détenir trop d'espèces ; privilégiez les paiements par carte bancaire.
- Dans la rue, portez votre sac fermé et en bandoulière sous le bras.
- Au distributeur automatique de billets, soyez vigilant et ne vous laissez pas distraire par des inconnus.
- Votre sécurité, c'est aussi la sécurité routière. Soyez prudent à pied comme en voiture. Piéton, la nuit, équipez-vous d'un gilet réfléchissant.














SDG 10-36593-1 500 000



Pour en savoir plus, consultez le guide «Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes!» sur le site www.interieur.gouv.fr



QUÊTE À DOMICILE 2021

Chers donateurs,

Depuis plusieurs années maintenant, les habitants de notre commune contribuent généreusement à la quête annuelle de la Ligue contre le cancer dans le Haut Rhin.

Les dons de cette quête sont devenus la ressource la plus importante du comité départemental du Haut-Rhin de la Ligue contre le Cancer et sont incontournables à la réalisation de ses missions sociales : soutien à la recherche en Alsace, aide aux personnes malades, à leurs proches, aux hôpitaux, et la prévention.

Dans la tourmente actuelle, le cancer est toujours là, redoutable : il continue en France à tuer 150 000 personnes par an, dont 1 800 dans le Haut-Rhin. La Ligue continue de soutenir les personnes malades, particulièrement vulnérables en ce moment. Mais en aurons-nous les moyens demain ?

PLUS QUE JAMAIS, VOTRE GÉNÉROSITÉ EST VITALE : NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

Pour cette année 2021, la Ligue a souhaité permettre la quête en permettant sa réalisation entre mi-avril et fin septembre 2021. Néanmoins, la possibilité de transmettre un chèque dans la boîte aux lettres du délégué ou en mairie reste envisageable ainsi qu'un don en ligne : www.liguecancer-cd68.fr
Vous pourrez également transmettre vos dons directement à la Ligue contre le cancer à l'adresse suivante : 11 rue Camille Schlumberger 68000 COLMAR

CONTACT

Tél : 03 89 41 18 94 / cd68@ligue-cancer.net

Avec nos remerciements



Jouons un peu

SUDOKU (facile)

			5				3	8
	3	4		9				5
	5		2		3	6		
2		9	4			8		
	7						5	
		6			9	3		2
		5	3		1		6	
7				2		5	8	
3	4				6			

Dicton Alsacien

«E güeta elsasser Wi, esch besser as a Trett vom a Esel»

« Un bon vin d'Alsace est meilleur qu'un coup de pied d'un âne »

Il faut dire qu'on n'a jamais craché sur un bon petit vin !

SUDOKU (beaucoup plus difficile !)

6	2			1			4	3
		4				2		
1								6
	1		5		4		3	
5		7	2		1	4		8
	9		6		7		2	
8								4
		1				3		
9	4			6			5	1

Enigme

Si nous ne sommes pas le lendemain de lundi ou le jour avant jeudi, que demain n'est pas dimanche, que ce n'était pas dimanche hier et que le jour d'après-demain n'est pas samedi, et que le jour avant hier n'était pas mercredi, quel jour sommes-nous ?

Réponse: dimanche

Dicton Alsacien

«D'Manner han immer Racht un d'Fraua nia Unracht»

« Les hommes ont toujours raison, mais les femmes n'ont jamais tort ».

Et ainsi, on ne vexé personne !

Rébus lettré



„C'est pas dur la politique comme métier ! Tu fais cinq ans de droit et tout le reste c'est de travers”
Citation de Coluche

Ces quelques photos ont été prises à Magstatt-le-Bas, à un des lieux indiqués par un cercle blanc dans le plan ci-dessous.

Sauriez-vous resituer chacune de ces images ?



Transport à la demande



Connaissez-vous le Transport à la demande ?

Le transport à la demande offre une solution de mobilité sur réservation dans les zones rurales ne bénéficiant pas de lignes de bus régulières ou en complément de lignes ne circulant pas toute la journée

Le véhicule vous conduit d'un arrêt de bus à un autre en fonction des destinations proposées au départ des communes desservies.

Pays de Sierentz

- Entre les communes du Pays de Sierentz
- Depuis ou vers Saint-Louis (gare, carrefour central, polyclinique, lycée Mermoz), Sierentz, Bartenheim, Kembs, Mulhouse (gare centrale, hôpital Emile Muller), ainsi qu'Altkirch (gare, hôpital Saint-Morand, place Xavier Jourdain).

Le service fonctionne **du lundi au samedi de 8h30 à 18h30** (sauf les jours fériés).

Réservez du **lundi au vendredi de 8h15 à 12h** et de **14h à 17h** et le **samedi de 9h à 12h45**



POUR RÉSERVER VOTRE DÉPLACEMENT*

N° Vert 0 800 515 584

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE EN FRANCE

* Au plus tard 3h avant votre déplacement et le vendredi avant 17h00 pour un transport le lundi matin

Achat du titre de transport auprès du conducteur. Les autres titres de transport ne sont pas acceptés.

- **2€** dans le périmètre de **Saint-Louis Agglomération**
- **3€ vers l'extérieur** (Altkirch, Mulhouse)

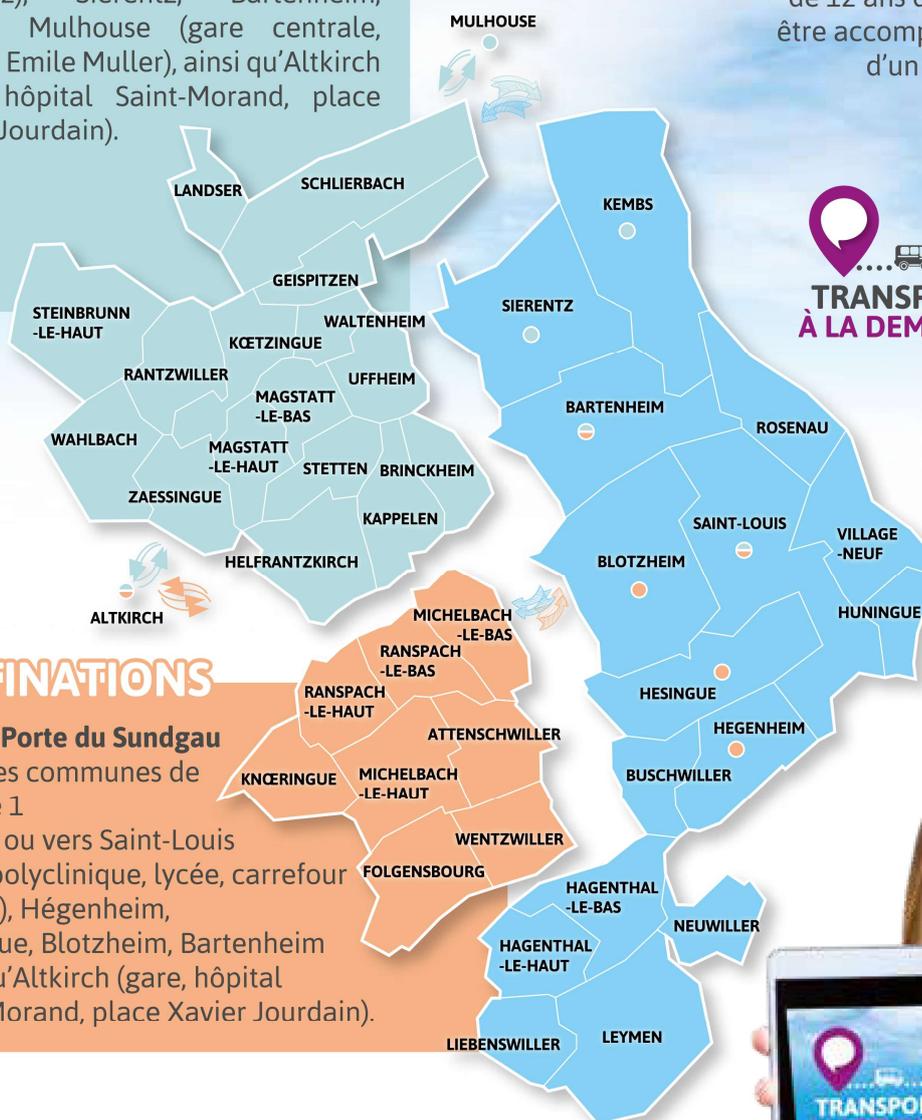
DESTINATIONS

Zone 2 : Pays de Sierentz

- Entre les communes de la zone 2
- Depuis ou vers Saint-Louis (gare, carrefour central, polyclinique, lycée Mermoz), Sierentz, Bartenheim, Kembs, Mulhouse (gare centrale, hôpital Emile Muller), ainsi qu'Altkirch (gare, hôpital Saint-Morand, place Xavier Jourdain).

Pour qui ?

- Toutes les personnes habitant sur le territoire de l'agglomération de Saint-Louis
- Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte



DESTINATIONS

Zone 1 : Porte du Sundgau

- Entre les communes de la zone 1
- Depuis ou vers Saint-Louis (gare, polyclinique, lycée, carrefour central), Hésingue, Blotzheim, Bartenheim ainsi qu'Altkirch (gare, hôpital Saint-Morand, place Xavier Jourdain).



1 Je réserve mon trajet au plus tard **3h à l'avance** et le vendredi avant 17h00 pour un transport le lundi matin



3 Je me présente à l'arrêt choisi **3 minutes avant** le départ



2 J'indique le **jour** et l'**heure** du trajet, le point d'arrêt de **départ** et l'arrêt d'**arrivée**



4 Je paye mon trajet au conducteur : **2€** dans le périmètre de Saint-Louis Agglomération, **3€** vers l'extérieur (Altkirch, Mulhouse)



podation.fr

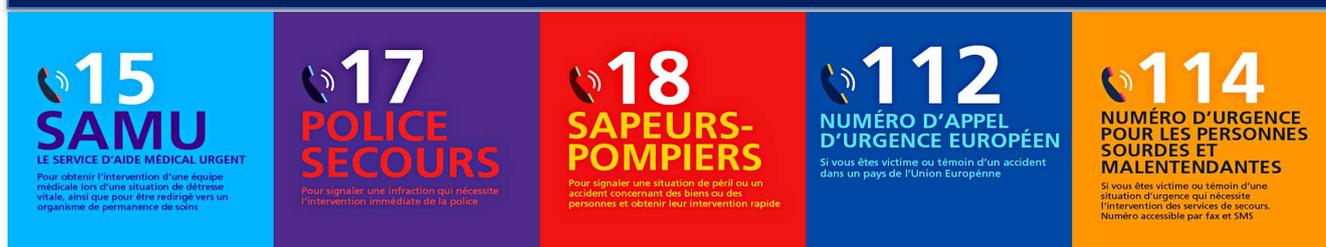
Horaires réservations :

• Du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

• Le samedi de 9h à 13h

Informations pratiques

LES NUMEROS À CONNAITRE



SAINT-LOUIS AGGLO (SLA)

Place de l'Hôtel de ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tél. 03 89 70 90 70
www.agglo-saint-louis.fr

Service Eau et Assainissement

Ouverture au public :
Lundi, Mardi, Jeudi : 8h30-12h - 13h30-17h
Mercredi et Vendredi : 8h30-12h

Service Administratif

joignable aux mêmes plages horaires

au : 03 67 35 72 50
ou au 03 67 35 72 51
ou au 03 67 35 72 52

Numéro d'astreinte :
03 89 70 46 68 (17h15 - 8h30)

Pôle de proximité de Sierentz

57 rue Rogg-Haas 68510 Sierentz
Tél. 03 89 28 54 28

Pole-sierentz@agglo-saint-louis.fr

Bureaux ouverts :

Mardi, mercredi et vendredi :
9h-12h, 13h30-17h
Jeudi : 9h-12h

Transport à la demande (TAD)

Réservation au n° vert 0800 515 584

SCOLAIRES

Ecole primaire de Magstatt-le-Bas

03 89 81 54 44

Ecole primaire de Magstatt-le-Haut

03 89 81 59 18

Périscolaire Magstatt-le-Haut

03 89 81 59 90

Collège Françoise Dolto à Sierentz

03 89 81 51 30

ASSOCIATION MÉDICALE de la Hochkirch

60 rue Poincaré, Sierentz
09 67 45 57 82

PHARMACIE DE GARDE

Appeler le 3237. Ce numéro vous permet de savoir quelle est la pharmacie de garde la plus proche de chez vous ou, aller sur le site internet www.3237.fr, ou sur le site <https://www.pharma68.fr/gardes.php>

Pour les gardes de nuit, téléphoner aux services de police ou de gendarmerie locaux (composez le 17) pour obtenir l'adresse.

COMMUNAUTÉ DES PAROISSES Terres de Promesses

5 RUE POINCARE 68510 SIERENTZ
Contact : terredepromesses@orange.fr
Tél. : 03 89 81 54 20

GENDARMERIE de Sierentz

03 89 81 53 11

BRIGADE VERTE

03 89 74 84 04

SPA de Mulhouse

03 89 33 19 50